

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2022-

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-154-2022****Objet : VENTE D'UN LOT A BATIR – ZA DE LABARRE II – NERAC (47600)**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement économique conformément à l'article L. 4251-17 du CGCT, et notamment pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle et commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Val d'Albret en date du 23 décembre 2010 actant la création d'une zone d'activités économiques d'intérêt communautaire nommée « ZA de Labarre II » sur la commune de Nérac, fixant le prix de vente des terrains à 35€ TTC / m<sup>2</sup>, et autorisant le Président à signer tout document nécessaire à la vente des terrains,

Vu la commission Développement économique en date du 15 septembre 2021, au cours de laquelle ont été évoqués les terrains de zones d'activités disponibles à la vente,

Vu le rallye des zones d'activités effectué par les élus de la commission en date du 5 juillet 2022,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant la réservation de Monsieur Lucas JANCOVEK, qui s'est constitué en SCI : la SCI JCK, en date du 20 mai 2022, qui souhaite acquérir le lot n°4, cadastré BO-13, d'une superficie de 1 620 m<sup>2</sup>, à un prix de 35€ TTC/m<sup>2</sup>,

*Et sous réserve de la levée des conditions suspensives liées à l'obtention du financement et des autorisations d'urbanisme,*

**Exposé des motifs :**

Albret Communauté est l'établissement compétent pour la création, l'aménagement, l'entretien, mais également la commercialisation des lots des zones d'activités listées dans le périmètre des zones d'activités intercommunales. Deux terrains restent disponibles sur la ZA de Labarre II située à Nérac. Le lot n°4 en fait partie. La SCI JCK souhaite en faire l'acquisition afin d'y développer une activité de services.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1 :** De donner un avis favorable à la vente du lot n°4 de la zone d'activités économiques de Labarre II à Nérac, située sur la parcelle BO-13, d'une superficie de 1 620 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente de 56 700€ TTC, TVA sur marge incluse, à la SCI JCK.

**Article 2 :** De signer tout type de document notarié, administratif, technique ou financier se rapportant à la présente décision

AR Prefecture

047-200068948-20221109-DEC\_154\_2022-AU  
Reçu le 10/11/2022

Fait à NERAC le, 09 NOV. 2022

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : 10 NOV. 2022

**Le Président,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire